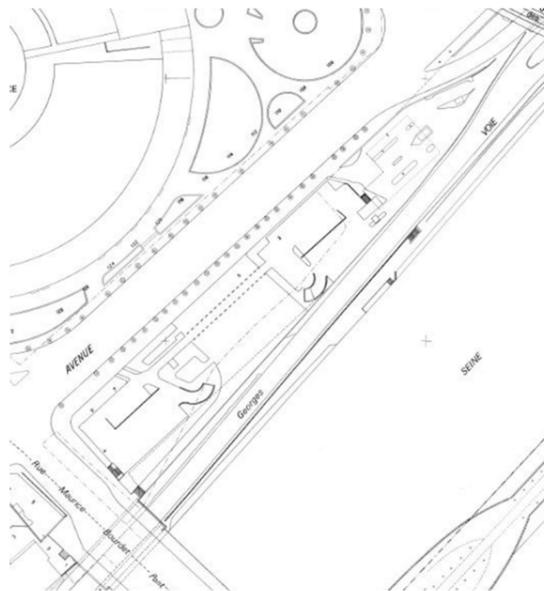


Direction de l'Urbanisme  
Service de l'Action Foncière

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Abrogation d'alignement avenue du Président Kennedy côté impair et rue Maurice Bourdet côté pair – Déclassement du domaine public, notamment routier, de la Ville de Paris d'emprises situées 4, rue Maurice Bourdet et 1 à 9, avenue du Président Kennedy à Paris 16e**



Par arrêté municipal du 17 juillet 2019, Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique à la Mairie du 16e arrondissement, 71 avenue Henri Martin 75016 PARIS

**du mardi 10 septembre au mardi 24 septembre 2019 inclus,**

sur le projet d'abrogation d'alignement avenue du Président Kennedy côté impair et rue Maurice Bourdet côté pair et de déclassement du domaine public, notamment routier, de la Ville de Paris d'emprises situées 4, rue Maurice Bourdet et 1 à 9, avenue du Président Kennedy à Paris 16e.

Monsieur Pierre PONTIUS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête, déposé à la Mairie du 16e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur un registre d'enquête papier : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 17 heures et les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30 (bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier d'enquête sera également mis à disposition sur le site internet de l'enquête à l'adresse électronique suivante : <http://parking-pont-grenelle.enquetepublique.net>. Il sera en outre consultable sur le site [www.paris.fr](http://www.paris.fr), rubrique « concertations, enquêtes publiques et consultations ».

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences à la mairie du 16e arrondissement les jours et heures suivants :

- le mardi 10 septembre 2019 de 10 heures à 12 heures,
- le jeudi 19 septembre 2019 de 17 heures à 19 heures,
- le mardi 24 septembre 2019 de 15 heures à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du 16e arrondissement ou déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée. Elles seront annexées au registre d'enquête papier.